

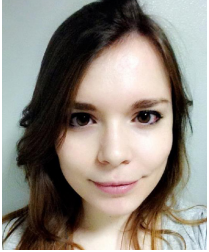


**INDICATEUR DU COÛT
DE LA RENTRÉE
DE L'ÉTUDIANT
EN MÉDECINE**

Édition 2017

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE PAR L'ANEMF	4
II. ZOOM SUR	6
LE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET L'ACCÈS AUX ÉTUDES.....	6
LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS.....	8
III. MÉTHODOLOGIE	10
FRAIS SPÉCIFIQUES DE LA RENTRÉE	10
FRAIS MENSUELS DE VIE COURANTE.....	11
INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE	11
IV. SOURCES	12
V. BILAN	13
QU'EST-CE QUE L'ANEMF	14



C'est avec grand plaisir que nous vous soumettons ce premier indicateur du coût de la rentrée réalisé par l'ANEMF.

Nous souhaitons pérenniser ce travail dans les années à venir, afin de pouvoir évaluer et analyser les variations des différents postes de dépenses spécifiques de nos étudiants : c'est pourquoi nous avons établi une méthodologie qui se veut précise, rigoureuse, reproductible et adaptée aux spécificités du cursus médical. Cette dernière est disponible à la fin de ce document.

La présente étude indique que le coût de la rentrée se situe en moyenne à 5 749,84€ pour un étudiant entrant en Première Année Commune des Etudes de Santé, et à 4 026,70€ pour un étudiant de première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASMI). Ces nombres appellent à deux analyses en particulier : une sur le matériel pédagogique et l'accès aux études et l'autre sur la santé des étudiants.

Les études de médecine sont conditionnées par deux grandes épreuves classantes: le concours de la PACES et les ECN à l'issue de la sixième année. Ces deux échéances conditionnent respectivement l'entrée dans la filière médecine et le choix de la spécialité – et de la ville d'internat. Elles revêtent une importance majeure pour l'ensemble des étudiants y étant confrontés et une grande partie d'entre eux n'hésite donc pas à avoir recours à des classes préparatoires privées aux tarifs extrêmement élevés pour mieux s'y préparer.

Cette analyse du coût de la rentrée met en avant ce phénomène, et rend compte de la transposition des inégalités sociales en inégalités académiques entre étudiants. Un étudiant n'ayant pas les moyens de financer ce type de service sera en effet désavantagé par rapport aux autres. L'ANEMF lutte pour l'égalité des chances en soutenant les initiatives telles que les tutorats étudiants et défend également un réinvestissement de l'Université dans l'accompagnement pédagogique des étudiants.

Par ailleurs, la question de l'accès aux soins est tout aussi intéressante. La population étudiante a des risques et besoins spécifiques (par exemple en matière de santé mentale). Les risques psycho-sociaux parmi les étudiants sont réels et intolérables : 23,7% des étudiants hospitaliers ont déjà eu des idées suicidaires. L'accès aux soins pour l'ensemble des étudiants est donc un réel enjeu, notamment en matière de suivi psychologique voire – le cas échéant – psychiatrique.

Ces différents enjeux mettent en lumière l'importance parfois négligée du facteur social pour la réussite des études supérieures. L'ANEMF ne manquera pas d'intégrer ces considérations dans sa Grande Concertation Nationale sur le second cycle des études de médecine.

Yanis Merad – Président de l'ANEMF

Alice Derôme-Le Bret – Vice-Présidente chargée de l'Enseignement Supérieur de l'ANEMF

I. PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE PAR L'ANEMF

Cette première édition de l'indicateur du coût de la rentrée de l'ANEMF évalue les différents postes de dépenses pour la rentrée d'un étudiant primo-entrant dans le **premier cycle** des études médicales, c'est-à-dire en Première Année Commune des Etudes de Santé (PACES), et pour un étudiant primo-entrant dans la première année du **second cycle** des études médicales (DFASMI).

Ces deux étudiants-types ont le profil suivant : **non-boursiers et décohabitants** (ne vivant plus au domicile familial).

Deux axes principaux seront étudiés :

- Les **frais spécifiques de rentrée**, intégrant les frais de scolarité, la complémentaire santé, l'assurance logement, les frais d'agence et le matériel pédagogique.
- Les **frais de vie courante** intégrant les loyers, les repas, les équipements divers, la téléphonie et internet, les loisirs et les transports.

Cette édition se base sur l'indicateur du coût de la rentrée élaboré par la FAGE, enrichi d'un travail particulier réalisé sur le matériel pédagogique nécessaire à l'étudiant pour assurer sa réussite et de données propres aux études médicales et plus généralement aux étudiants en médecine.

Cette première édition constitue un état des lieux de la situation de nos étudiants et permettra de réaliser un suivi de l'évolution des frais spécifiques à notre filière médicale dans les années à venir.

CHIFFRES FINAUX

PACES	5 749,84 €
DFASM 1	4 026,70 €

FRAIS SPÉCIFIQUES DE LA RENTRÉE

FRAIS COMMUNS AUX ÉTUDIANTS EN PACES ET EN DFASM 1		
	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	RÉGIONS
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ	302,7 €	297,28 €
MÉDECINE PRÉVENTIVE	5,10 €	5,10 €
FRAIS D'AGENCE	300 €	240,35 €
ASSURANCE LOGEMENT	62 €	73,01 €

FRAIS SPÉCIFIQUES AUX ÉTUDIANTS EN PAGES

	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	RÉGIONS
DROITS D'INSCRIPTION	184,00 €	184,00 €
SÉCURITÉ SOCIALE	217,00 €	217,00 €
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MATÉRIEL USUEL, ADHÉSION ET SERVICES DES TUTORATS, ORGANISMES PRIVÉS DE PRÉPARATION AUX EXAMENS)	4 968,91 €	3 473,25 €

FRAIS SPÉCIFIQUES AUX ÉTUDIANTS EN DFASM 1

	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	RÉGIONS
DROITS D'INSCRIPTION	256,00 €	256,00 €
SÉCURITÉ SOCIALE (SOMME DES MONTANTS DES COTISATIONS PRÉLEVÉES À LA SOURCE, SUR LA BASE D'UN SALAIRE ANNUEL BRUT DE 1 555,2 €)	500,76 €	500,76 €
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MATÉRIEL USUEL, ORGANISMES PRIVÉS DE PRÉPARATION AUX EXAMENS, RÉFÉRENTIELS)	2 261,75 €	1 526,75 €

TOTAL

	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	RÉGIONS
PAGES	6 039,71 €	4 489,99 €
DFASM 1	3 688,31 €	2 899,25 €

FRAIS MENSUELS DE VIE COURANTE

	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	RÉGIONS
LOYER ET CHARGES	634,62 €	441,20 €
CONSOMMABLES (ALIMENTATION, VÊTEMENTS, PRODUITS D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN, ORDINATEUR)	344,27 €	312,03 €
TÉLÉPHONE ET INTERNET	54,81 €	54,81 €
TRANSPORTS	18,79 €	28,50 €
LOISIRS	103,53 €	91,77 €
TOTAL	1 156,02 €	928,31 €

II. ZOOM SUR...

LE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET L'ACCÈS AUX ÉTUDES

PACES				
	MATÉRIEL USUEL (FAGE)	TUTORATS	PRÉPAS	TOTAL
ÎLE-DE-FRANCE	238,20 €	23,19 €	4 707,52 €	4 968,91 €
RÉGIONS	238,20 €	43,37 €	3 409,05 €	3 690,62 €

DFASM 1					
	MATÉRIEL USUEL (FAGE)	PRÉPAS (EN LIGNE)	PRÉPAS (PRÉSENTIEL)	RÉFÉRENTIELS	TOTAL
ÎLE-DE-FRANCE	238,20 €	196,95 €	735 €	1 091,6 €	2 261,75 €
RÉGIONS	238,20 €	196,95 €	/	1 091,6 €	1 526,75 €

L'entrée dans le [premier cycle des études médicales](#) se fait au travers d'une année **sélective**, la Première Année Commune des Etudes de Santé (PACES). Cette sélection, basée sur un concours évaluant les capacités académiques en sciences fondamentales, ne permet qu'à 16% des étudiants d'intégrer la 2^{ème} année d'une filière de santé (Dentaire, Médecine, Pharmacie ou Sage-Femme). En 2017, 8124 étudiants accèdent ainsi à la deuxième année de médecine.

Pour réussir cette année, la plupart des étudiants ont recours à un service bénévole dispensé par des étudiants des années supérieures à coût réduit (**39,55€** en moyenne sur le territoire français), les **tutorats**.

Ces structures, institutionnelles, associatives ou corporatistes, proposent une pré-rentrée, des concours blancs réguliers, des séances d'exercices corrigés, des fiches de cours, des photocopiés d'annales et un soutien psychologique.

Cependant, d'autres étudiants font appel à des organismes privés proposant des fiches de cours actualisées, des concours blancs, des enseignements dirigés en présence d'un professeur agrégé.

L'inscription à l'une de ces prépas privées représente en moyenne 25 fois le montant des frais d'inscription à l'Université à Paris pour les non-boursiers, et 18 fois dans les autres régions.

Le [second cycle des études médicales](#) est divisé entre cours à l'université et stages à l'hôpital, et est traditionnellement associé à la préparation de l'Examen Classant National de 6^{ème} année, à l'aide de référentiels établis par des collèges de spécialité, qui représentent un investissement moyen de **1 091,6€** si on les achète neufs et en une seule fois.

Des conférences facultaires existent, mais des organismes privés proposent, de même qu'en PACES, un accompagnement des étudiants, avec des conférences présentielles ou virtuelles et des banques de QCM en ligne. Par conséquent, **l'ANEMF développe des alternatives de soutien pédagogique aux prépas privées qui préparent aux ECNi.**

L'existence des organismes privés de préparation aux examens crée un réel clivage entre les étudiants pouvant les financer et accéder à l'aide qu'elles proposent, ou non.

L'ANEMF soutient le développement des tutorats à destination des PACES et des étudiants hospitaliers et valorise ces initiatives grâce à l'Agrément Tutorat, gage de la qualité des services dispensés, reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'ANEMF prône également un réinvestissement de l'université dans l'accompagnement des étudiants afin de limiter l'installation des entreprises du secteur privé induisant de fait une forme de sélection par l'argent.

La sélection existe ainsi à travers tout le cursus médical et s'ajoute à des difficultés organisationnelles rencontrées lors du déroulement des ECNi et aux conclusions alarmantes de l'Enquête Santé Mentale Jeunes Médecins réalisée l'an passé. **Cela traduit une inadéquation grandissante entre les besoins des étudiants en médecine et leur parcours de formation.**

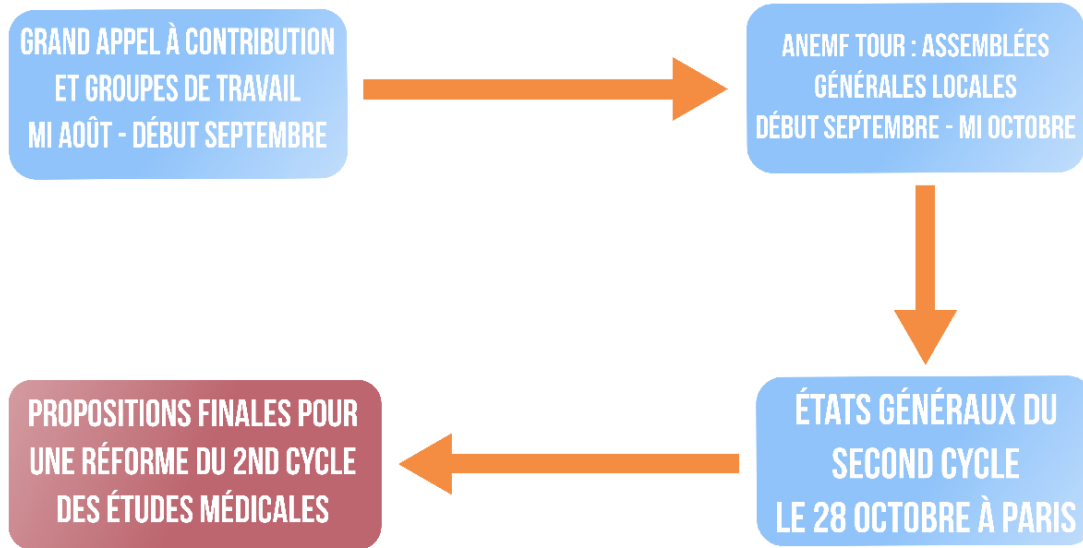
L'ANEMF souhaite permettre aux étudiants ayant un projet professionnel abouti et réfléchi de s'émanciper de la logique compétitive des ECNi et de se placer, dès le début de la formation dans une orientation active, le tout dans un cadre sécurisant permettant de se concentrer sur l'acquisition des compétences correspondantes.

De même, l'ANEMF défend une évolution des ECNi actuels vers des modalités plus pertinentes, **en phase avec les enjeux de l'exercice professionnel** et basée sur les nouvelles évolutions docimologiques ayant prouvé leur intérêt pour tester de nouveaux types de connaissances/compétences.

L'ANEMF a donc lancé sa **Grande Concertation Nationale sur le second cycle des études médicales** le 6 août 2017, afin d'élaborer – avec tous les étudiants du réseau – des propositions concrètes et pertinentes présentant un **modèle alternatif au second cycle des études médicales** et plus spécifiquement aux ECNi.

Les Etats Généraux du second cycle, présentant les propositions finales de notre réflexion auront lieu le 28 octobre 2017 à Paris.

GRANDE CONCERTATION NATIONALE DE L'ANEMF SUR LE 2ND CYCLE : ÉTAPES CLÉS



LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS

Les étudiants du **premier cycle** des études médicales sont affiliés au **Régime de Sécurité Sociale Étudiante (RSSE)**, alors que les étudiants du **second cycle** en sont exclus et appartiennent au **Régime Général de la Sécurité Sociale**. Pour ces derniers, le total des prélèvements sur l'année est de **500,76€**, soit **32% du salaire annuel brut d'un étudiant en DFASM I**.

Il est ainsi nécessaire aux étudiants en médecine de jongler entre ces deux systèmes, avec une **transition parfois peu intuitive – qui limite l'accès aux soins**.

De plus, les étudiants administrateurs des mutuelles étudiantes n'ont pas de réelle influence dans le vote déterminant le montant des cotisations.

Une contribution rédigée par l'ANEMF en 2013 propose la **création d'une CNAM-E** (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Étudiants), qui serait un **organisme de droit privé** dirigé par un Conseil d'Administration composé de représentants des étudiants, d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, de la Conférence des Présidents d'Université, de l'Observatoire de la Vie Étudiante, des SUMPPS, ou encore du CNOUS. **Cette CNAM-E ciblerait les thèmes de la prévention, de la gestion des risques sanitaires, de l'amélioration de la qualité des services rendus, de la communication à l'égard des assurés sociaux.**

La population étudiante est en effet une population à risques spécifiques.

L'Enquête Santé Mentale Jeunes Médecins, publiée par l'ANEMF et les autres structures représentant les jeunes et futurs médecins en 2017, a reçu 21 768 réponses, et établit que 66,2% des étudiants ont déjà souffert d'anxiété, 27,7% de dépression et 23,7% ont déjà eu des idées suicidaires.

Différents facteurs de risques de l'anxiété ont été identifiés, parmi lesquels la fatigue, les violences psychologiques, le manque de soutien des supérieurs hiérarchiques et l'insuffisance d'encadrement - en stage et pendant les études. Cette dernière se traduit entre autres par le recours aux enseignements privés en parallèle des services universitaires. Les facteurs protecteurs sont le soutien des pairs et les temps d'échanges dédiés.

L'ANEMF promeut le respect de la réglementation du temps de travail, du repos de sécurité et la possibilité d'aménagement du terrain de stage selon l'état psychique de l'étudiant.

L'ANEMF souhaite mettre en place un **système de parrainage** pour les étudiants de deuxième cycle, favorisant la rencontre entre un jeune médecin/interne et un étudiant hospitalier, afin d'améliorer le suivi des étudiants en leur permettant d'avoir un référent, et ainsi lutter contre l'isolement et le burn-out.

L'ANEMF accompagne la mise en place de **forums d'aide à l'orientation** (Forum des Métiers de la Santé, Forum d'Orientation des Étudiants hospitaliers), pour permettre aux étudiants d'être actifs dans la prise de décision concernant leur avenir professionnel.

L'ANEMF encourage la création de **Bureaux d'Interface entre Professeurs et Etudiants** au sein des UFR. Ces structures sont dédiées à l'orientation des étudiants, qui peuvent également y trouver un soutien psychologique et une aide pédagogique.

III. MÉTHODOLOGIE

FRAIS SPÉCIFIQUES DE LA RENTRÉE...

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription pris en compte sont définis par un arrêté et correspondent à ceux d'un étudiant non-boursier s'inscrivant en PACES ou en DFASMI, soit respectivement 184€ et 256€.

MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le montant de la cotisation à la médecine préventive universitaire est déterminé par un arrêté et est fixé à 5,10€ pour l'année 2017-2018.

SÉCURITÉ SOCIALE

Le montant de la cotisation forfaitaire d'assurance maladie due par les étudiants pour l'année 2017-2018 est défini par l'arrêté du 27 juillet 2017 et s'élève à 217€. Cependant, il faut noter que le chiffre de 500,76€ pour les DFASMI traduit en fait le montant total de cotisations pour la sécurité sociale que paye un étudiant en DFASMI sur un an.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le montant de la complémentaire santé correspond à une moyenne des offres « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

FRAIS D'AGENCE

Les frais d'agence sont plafonnés. Ce document prend en compte les frais à la charge du locataire pratiqués au maximum pour un logement de 20 m² dans les villes accueillant une UFR de médecine.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

La rubrique « matériel pédagogique » est composée des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire tels qu'évalués par la FAGE.

L'ANEMF, en tant que fédération de filière, a choisi d'y ajouter :

- Pour les étudiants en PACES : moyenne des tarifs pratiqués pour chaque ville par les différents services d'aide à la préparation des examens pour leur formule la plus exhaustive, pondérés par le nombre d'étudiants de chaque ville (tutorats étudiants et prépas privées).
- Pour les étudiants en DFASMI : prix moyen des référentiels nécessaires à la préparation des ECNi, moyenne des tarifs pratiqués par les services d'aide à la préparation des examens en DFASMI (en présentiel à Paris ou en ligne).

ASSURANCE LOGEMENT

La moyenne des offres des différentes mutuelles étudiantes pour l'assurance d'un studio est un chiffre calculé par la FAGE.

FRAIS MENSUELS DE VIE COURANTE...

LOYER ET CHARGES

Le niveau moyen du loyer et des charges est calculé par la FAGE, grâce à l'outil de cote des loyers développé par LocService. Nous avons sélectionné les villes avec une UFR de médecine et pondéré ces chiffres en prenant en compte le nombre d'étudiants en médecine de la ville, de PACES et DFASMI.

CONSOMMABLES

La partie « consommables » est évaluée par la FAGE. Elle prend en compte un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, d'un ensemble vestimentaire neuf, d'un lot de produits d'hygiène et d'entretien, ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur. L'écart de prix moyen entre les Régions et l'Ile-de-France de l'INSEE est appliqué pour le calcul du montant en Ile-de-France.

TÉLÉPHONIE ET INTERNET

Le tarif de téléphonie et Internet correspond à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs (Free, Orange, SFR), pour une offre téléphonie mobile et Internet, tels qu'évalués par la FAGE.

TRANSPORTS

Pour le transport, nous avons choisi de considérer le tarif d'un abonnement étudiant en transport en commun selon le tarif Île-de-France et selon une moyenne des abonnements dans les villes accueillant une UFR de médecine. Dans son indicateur du coût de la rentrée, la FAGE propose en supplément la prise en compte de plusieurs allers-retours par mois au domicile parental.

LOISIRS

Le montant des loisirs, établi par la FAGE, est issu de l'enquête « Conditions de vie » de l'OVE. S'y ajoutent une adhésion au service des sports de l'université et l'achat de deux livres. L'écart de prix moyen de l'INSEE pour les biens et services culturels entre les Régions et l'Ile-de-France est appliqué.

INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE

Somme des moyennes des différents postes de dépenses, elles-même obtenues en pondérant le chiffre du coût du poste dans une ville en fonction du nombre d'étudiants en PACES et DFASMI de cette ville.

IV. SOURCES

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ :

Sites Internet de la LMDE (www.lmde.fr) et des autres mutuelles régionales.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE :

- **Tutorats étudiants** : Site internet www.tutoratpaces.fr et sites des différents tutorats étudiants.
- **Préparations Privées** : Sites internet des différents organismes de préparation privée, spécifiques aux examens de PACES et DFASM.
- **Référentiels** : Sites www.elsevier-masson.fr, www.vg-librairies.fr

TRANSPORTS :

Sites des organismes chargés des différents modes de transports (bus, métro, tramway) proposés dans les villes accueillant une UFR de médecine.

CHIFFRES SE RÉFÉRANT À L'INDICATEUR FAGE DU COÛT DE LA RENTRÉE ÉTUDIANTE, SES SOURCES OU SA MÉTHODOLOGIE, ADAPTÉS AU NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN PACES ET DFASM1 ET LEURS LIEUX D'ÉTUDES :

- Complémentaire santé
- Frais d'agence
- Assurance logement
- Loyer et charges
- Consommables
- Téléphonie et Internet
- Loisirs

V. BILAN

Différents organismes proposent des services de préparation aux examens sélectifs des études médicales (concours en fin de PACES et ECNi en fin du second cycle), tels que le tutorat par les étudiants et les prépas privées. L'inscription à l'une de ces prépas privées représente en moyenne 25 fois le montant des frais d'inscription à l'Université à Paris.

>>>> L'ANEMF soutient le développement des tutorats à destination des PACES et des étudiants hospitaliers et valorise ces initiatives grâce à l'Agrément Tutorat.

>>>>L'ANEMF prône également un réinvestissement de l'université dans l'accompagnement des étudiants.

De nombreux dysfonctionnements organisationnels et des résultats alarmant concernant la Santé Mentale des étudiants traduisent une inadéquation entre les étudiants en médecine et leurs parcours de formation.

>>>> L'ANEMF a donc lancé sa Grande Concertation Nationale sur le second cycle des études médicales le 6 août 2017, afin d'élaborer – avec tous les étudiants du réseau – des propositions concrètes et pertinentes présentant un modèle alternatif au second cycle des études médicales et plus spécifiquement aux ECNi. Les Etats Généraux du second cycle, présentant les propositions finales de notre réflexion auront lieu le 28 octobre 2017 à Paris.

Les cycles des études médicales ne sont pas soumis au même régime de sécurité sociale : les étudiants doivent assurer une transition peu intuitive entre ces régimes. De plus les étudiants administrateurs des Mutuelles étudiantes ne sont pas consultés pour l'élaboration des nouveaux tarifs.

>>>> L'ANEMF propose la création d'une CNAM-E ciblant les thèmes de prévention, de gestion des risques sanitaires, d'amélioration de la qualité des services rendus, de communication à l'égard des assurés sociaux.

L'Enquête Santé Mentale Jeunes Médecins réalisée en 2017 par l'ANEMF met en évidence une situation alarmante avec 66% des étudiants ayant déjà développé de l'anxiété.

>>>> L'ANEMF encourage la création de Bureaux d'Interface entre Professeurs et Etudiants au sein des UFR, au sein des UFR. Ces structures sont dédiées à l'orientation des étudiants, qui peuvent également y trouver un soutien psychologique et une aide pédagogique.

>>>> L'ANEMF encourage la mise en place de forums d'aide à l'orientation (Forum des Métiers de la Santé, Forum d'Orientation des Etudiants hospitaliers) pour permettre aux étudiants d'être actifs dans la prise de décision concernant leur avenir professionnel.

QU'EST-CE QUE L'ANEMF ?

L'**ANEMF**, Association Nationale des Étudiants en Médecine de France, est une association régie par la loi 1901, travaillant depuis 1965 pour **l'intérêt commun des étudiants en médecine**.

L'ANEMF **défend le développement des tutorats** à destination des **PACES et des étudiants hospitaliers** et valorise ces initiatives grâce à l'**Agrément Tutorat**, gage de la qualité des services dispensés, reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'ANEMF prône également un réinvestissement de l'université dans l'accompagnement des étudiants, sur le plan pédagogique et psychologique.

L'ANEMF collabore étroitement avec les élus étudiants locaux et est représentée au Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER). Elle est adhérente à la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) et à l'International Federation of Medical Students' Associations (IFMSA).



Contacts :

Yanis Merad

Président

president@anemf.org

06 50 38 64 94

Alice Derôme-le Bret

Vice-Présidente en charge de

l'Enseignement Supérieur

enseignement.superieur@anemf.org